

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
747^{ème} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
18 JANVIER 2018

PSC/PR/COMM. (DCCXLVII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 747^{ème} réunion tenue le 18 janvier 2018, a suivi une communication sur les élections tenues en Afrique au cours du dernier trimestre de l'année 2017 et celles qui se tiendront au cours du premier trimestre 2018, dans le cadre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (ACDEG), et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil:

1. **Prend note** de la communication faite par la Commissaire aux Affaires politiques de l'UA, S.E. Mme Minata Samate Cessouma, sur les trois élections tenues au cours du dernier trimestre de 2017, à savoir, au Kenya, au Libéria et en Guinée équatoriale. Le Conseil **prend également note** des communications sur la mission d'évaluation postélectorale en Gambie, ainsi que sur les élections qui seront organisées au premier trimestre de 2018;
2. **Prend note en outre** des principales questions émergentes ci-après, résultant des élections organisées au cours du dernier trimestre de 2017:
 - a) Il y a une confiance grandissante du public (électeurs) et des parties prenantes (partis politiques) dans les commissions électorales et le pouvoir judiciaire, en ce qui concerne la garantie que les processus électoraux sont fermement fondés sur l'état de droit et le constitutionnalisme;
 - b) La nécessité de renforcer la méthodologie et l'élaboration des rapports des missions d'observations électorales de l'UA, ainsi que les mécanismes de coordination entre celles-ci et les autres missions internationales compétentes ; et
 - c) Le caractère historique des élections au Libéria mérite d'être souligné. L'élection et ses résultats ont constitué une opportunité unique pour ce pays sortant de conflit de consolider davantage ses acquis en termes de paix et de stabilité politique, conditions préalables au développement socio-économique;
3. **Reconnaît** le rôle crucial d'élections crédibles dans la consolidation de la paix et de la démocratie, gardant à l'esprit le rôle moteur que des insuffisances, irrégularités et mauvaises pratiques peuvent jouer dans des violences liées aux élections en Afrique. A cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** pour les États membres de toujours garantir la crédibilité des processus électoraux, ainsi que la légitimité de leurs résultats, et les **exhorte** à procéder au renforcement continu des capacités de leurs systèmes judiciaires et organes nationaux de gestion des élections (OGE), afin de leur permettre de répondre plus efficacement aux différends liés aux élections;
4. **Souligne également l'importance** que revêt le renforcement des capacités et de la crédibilité des missions d'observation électorale de l'UA (MOEUA). À cet égard, le Conseil **demande** à la Commission de procéder à une revue de la méthodologie d'observation des élections par l'UA. Le Conseil **demande en outre** à la Commission de toujours veiller à ce que l'équipe principale d'experts et d'analystes électoraux de l'UA reste dans les pays organisant

des élections jusqu'à la fin du processus électoral, afin d'apporter un soutien technique, le cas échéant;

5. **Souligne la nécessité** pour les MOEUA d'inclure toujours dans leurs rapports finaux tous les cas de fraudes électorales en vue d'en tirer des leçons pour l'avenir;

6. **Encourage** les États membres à continuer d'assurer des transitions politiques pacifiques à travers l'organisation d'élections crédibles et pacifiques, en particulier dans les pays sortant de situations de conflit violent prolongé;

7. **Félicite** tous les États membres qui ont organisé avec succès des élections pacifiques et **encourage** ceux qui n'ont pas encore tenu leurs scrutins à s'inspirer des bonnes pratiques déjà enregistrées dans d'autres États membres;

8. **Exhorte** tous les États membres, qui prévoient d'organiser des élections au cours du premier trimestre de l'année 2018, à assurer la crédibilité et la légitimité de leurs résultats, entre autres, à travers un processus efficace et transparent d'inscription des électeurs, une éducation civique sur l'inclusivité, la gestion de la diversité, la tolérance et la culture de la paix, ainsi que sur l'importance de recourir aux voies légales en cas de contentieux électoral;

9. **Décide** de rester activement saisi des élections sur le continent.